

**RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016**  
**SYNDICAT RHODANIEN DU DÉVELOPPEMENT DU CABLE**

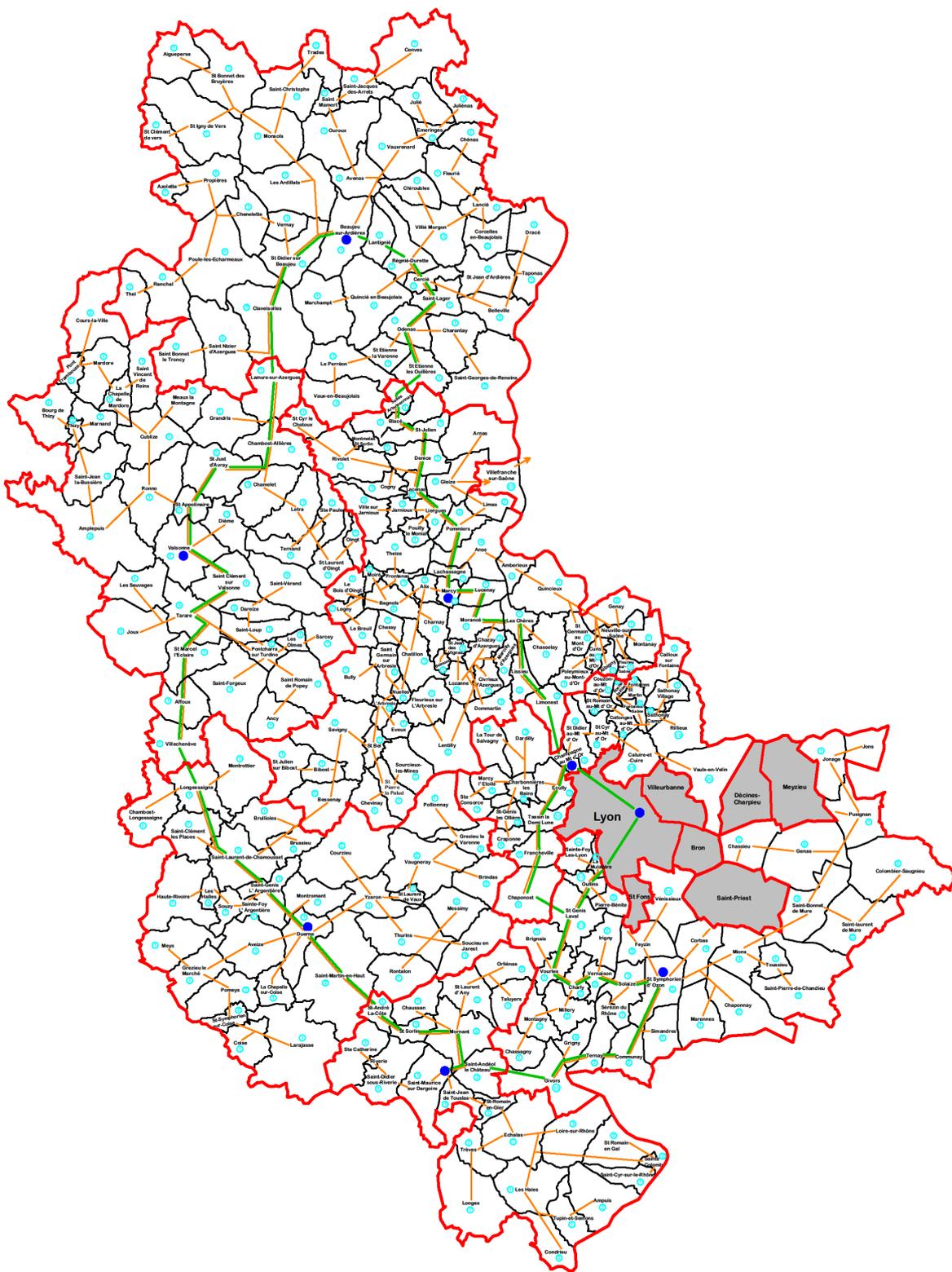
*Ce rapport reprend l'activité du syndicat mixte EPARI duquel est membre le SRDC.*

**I- PRÉSENTATION DU RÉSEAU ÉPARI SUR LE TERRITOIRE DU SRDC**

Le réseau câblé du Rhône est un réseau hybride constitué d'une boucle optique de près de 300 kms de long et de terminaisons de desserte en câble coaxial depuis des points de livraison optique (P.L.O.) repartis dans les communes à raisons d'environ 500 prises en moyenne et 1 000 prises maximum. Il existe au moins un P.L.O. par commune quelle que soit la population.

Sur la boucle optique sont réparties 7 têtes de station, desquelles partent des faisceaux de fibre optique en direction des communes.

De l'ordre de 250 000 foyers sont alimentés par le réseau sur le territoire des 268 communes adhérentes au Syndicat de Développement du Câble (S.R.D.C.) sur le territoire du département du Rhône et celui de la métropole Lyonnaise.



## **II- CONSOLIDATIONS DU RÉSEAU**

Le SRDC, en s'appuyant sur l'EPARI, est aux côtés des communes pour orienter les études d'utilisation du réseau pour des services propres type vidéo protection, création de VPN dédié, téléphonie I.P., prise en compte des demandes d'extension de réseau par les collectivités ou des particuliers regroupés (lotissements, quartiers agglomérés), mener à bien des opérations de renforcements, réparations ou extensions du réseau. Entre-autres exemples :

- Suivi des études de raccordabilité des bâtiments publics au réseau EPARI : tout au long de l'année les communes adhérentes demandent des études et raccordements de bâtiments publics. Ils sont tous suivi par des centres d'appels dédiés et dépannés dans le cadre d'une garantie de temps de rétablissement en 8 heures ouvrées (G.T.R.) 1 642 bâtiments publics, mairies, écoles, bibliothèques etc... en bénéficient. CHABANIERE (pour l'ancienne commune de St Sorlin), Communauté de communes de la Vallée du Garon pour la nouvelle piscine communautaire établie à Brignais, Pierre Bénite...
- Suivi des réseaux DATA mis en place par les communes pour la mise en réseau à travers un VPN local, de leurs bâtiments publics, par exemple Thizy les Bourgs a mis en réseau les mairies des 4 anciennes communes qui la composent, Les réseaux DATA qui supportent la téléphonie comme le réseau commun à 4 communes, St Georges de Reneins, St Etienne des Oullières, Vaux en Beaujolais, Le Perréon...
- Fourniture à leur demande, de bases de données au format SHAPE aux collectivités locales, pour intégration dans leur SIG.

**Suivi des demandes d'étude d'extension de réseau vers des lotissements dans le cadre de l'avenant 8 avec prise en charge de 300 € H.T. par foyer par SFR-Numericable si atteinte d'un taux de 30 % d'abonnés.**

Coordination des demandes d'extension de plusieurs lotissements. Le rôle de l'EPARI est de faire respecter la procédure définie dans l'avenant 8 de la convention de concession, à l'opérateur :

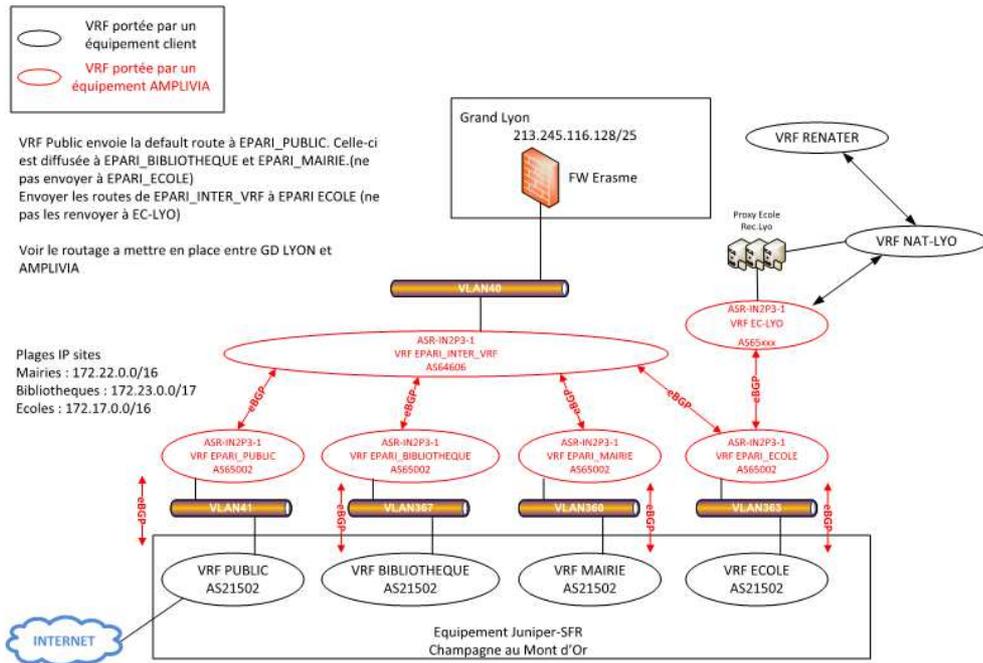
- ✓ Étude de l'investissement nécessaire pour l'extension par les services techniques du délégataire afin de vérifier si le projet est réaliste.
- ✓ Au retour du dossier si le coût se trouve dans les limites de la prise en charge par le délégataire, demande de pré commercialisation afin de vérifier si le quota de 30 % d'abonnés, requis, sera atteint. Si le coût moyen à la prise est légèrement supérieur aux 300 €/prise, demande d'optimisation de l'étude technique afin de minimiser l'investissement si possible. S'il reste un coût résiduel, présentation de la procédure à la copropriété afin de vérifier si celle-ci est disposée à prendre en compte ce différentiel.
- ✓ Au retour de la commercialisation, à l'atteinte de l'objectif, demande de lancement de la construction et suivi jusqu'à l'intégration de ces nouvelles prises dans la base commerciale de l'opérateur, suivi du raccordement des abonnés.

**Suivi de la modernisation du réseau EPARI à destination des bâtiments publics, migration sur le routeur AMPLIVIA, étude d'upgrade du lien entre le HUB de Champagne au mont d'or et le routeur AMPLIVIA à LA DOUA.**

Pour mémoire les connexions des bâtiments publics étaient distribuées jusqu'à la tête de réseau principale de Champagne en transitant par le centre Erasme, la 1<sup>ère</sup> opération a consisté en un routage direct des liaisons des collectivités de Champagne jusqu'à la DOUA où sont situés les routeurs d'AMPLIVIA qui distribuent les connexions sur des routes différentes en

fonction du type de bâtiment public. Les croquis ci-dessous reprennent l'évolution des connexions.

Vous y trouverez la présentation de migration VPN par VPN et les configurations adoptées afin de garantir la sécurité et l'indépendance de chaque type de bâtiment.

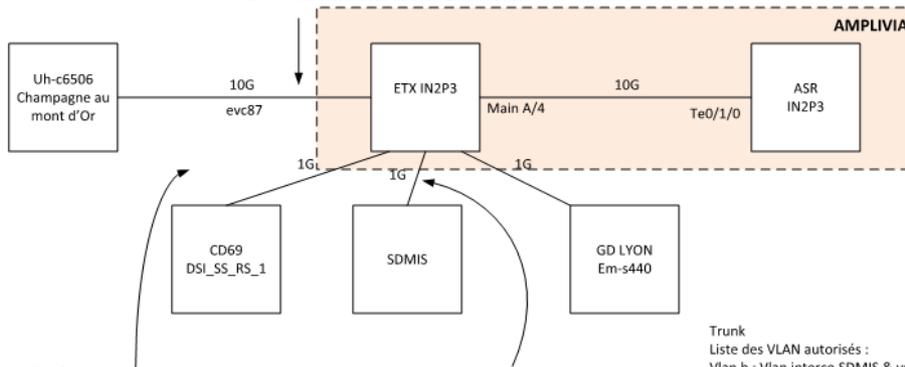


**L1 Phase 2 : Migration Logique**

**Trunk**

Liste des VLAN autorisés :

- Vlan a : vlan interco vrf Mairie & vrf EPARI.Mairie
- Vlan b : vlan interco vrf Bibliotheque & vrf EPARI.bibliotheque
- Vlan 250 : vlan interco vrf Ecole & vrf EPARI.ecole
- Vlan d : vlan interco vrf SDMIS & vrf EPARI.SDMIS
- Vlan e : vlan interco vrf MDR & vrf EPARI.MDR
- Vlan 262 : vlan interco vrf College & vrf EPARI.COLLEGE
- Vlan f : vlan interco vrf College.Completel & vrf EPARI.COLLEGE
- Vlan g : vlan interco vrf MDR.completel & vrf EPARI.MDR
- Vlan h : Vlan interco SDMIS & vrf EPARI.SDMIS



**Trunk**

Liste des VLAN autorisés :

- Vlan f : vlan interco vrf College.Completel & vrf EPARI.COLLEGE
- Vlan g : vlan interco vrf MDR.completel & vrf EPARI.MDR

**Trunk**

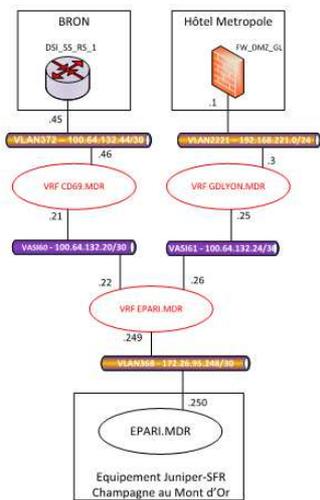
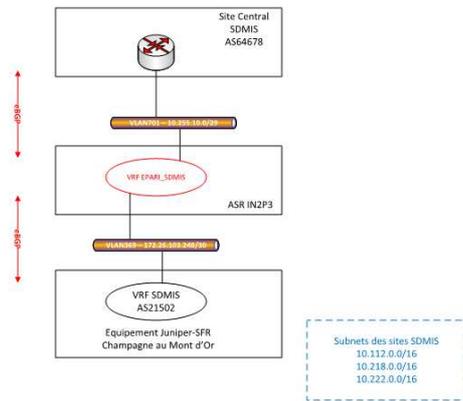
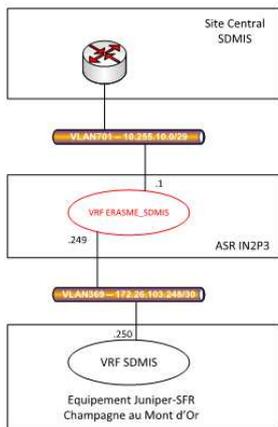
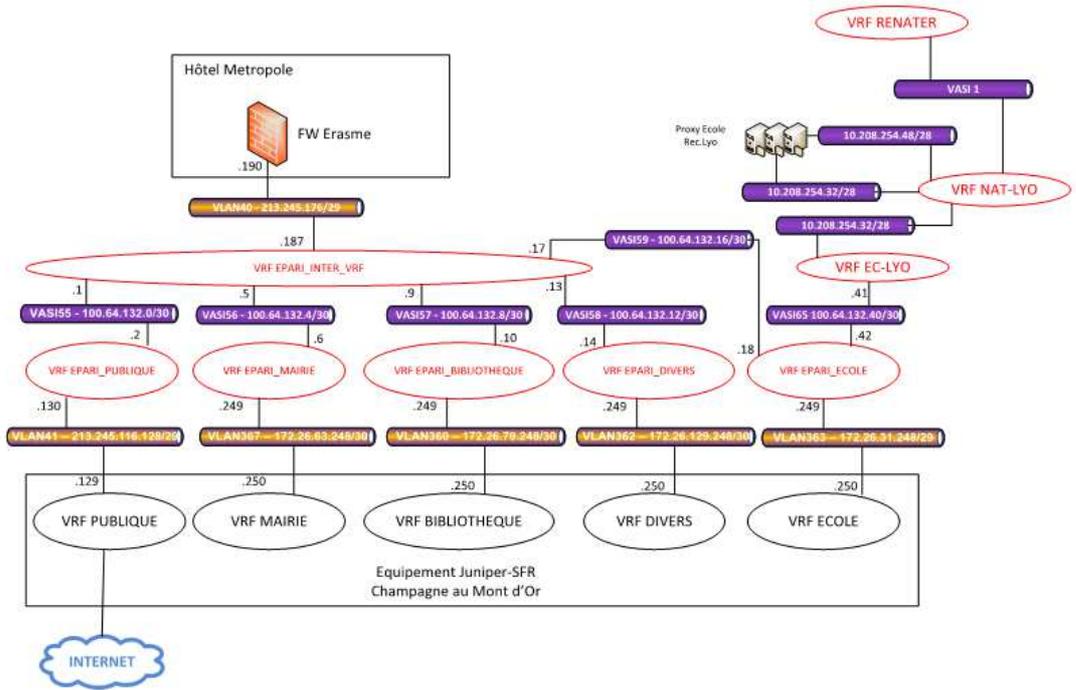
Liste des VLAN autorisés :

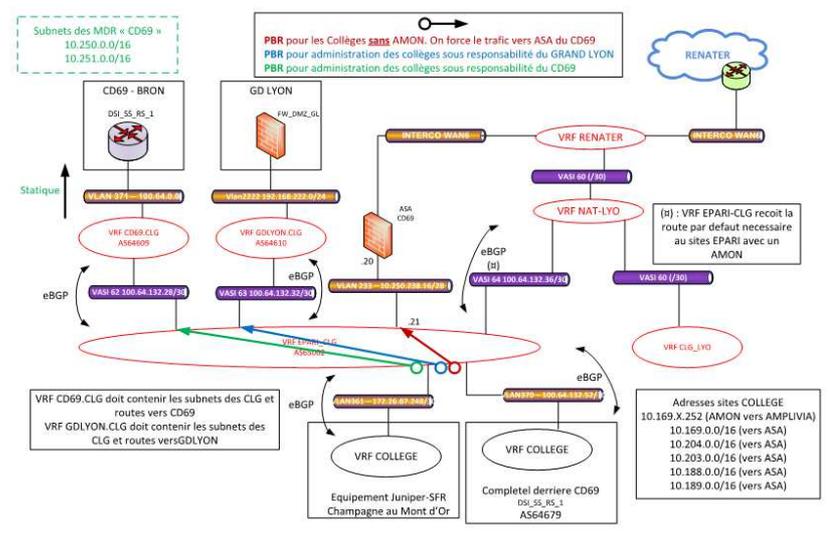
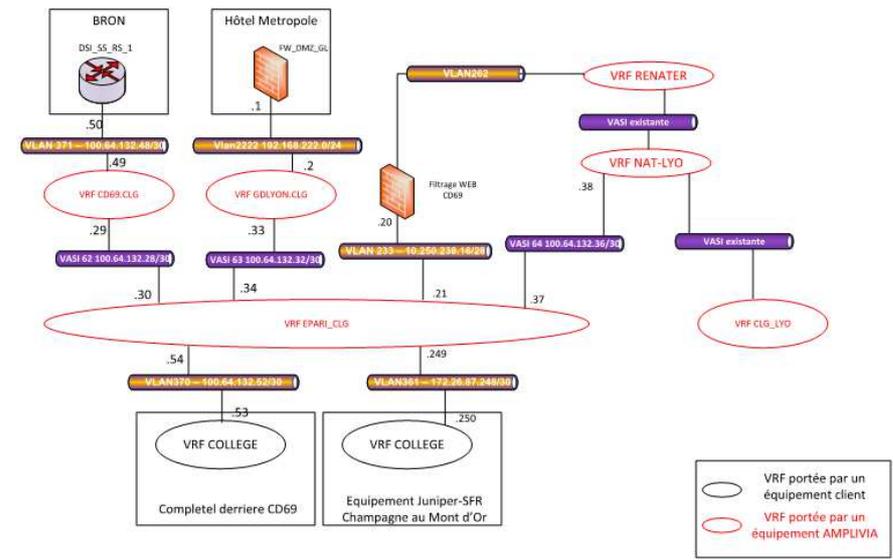
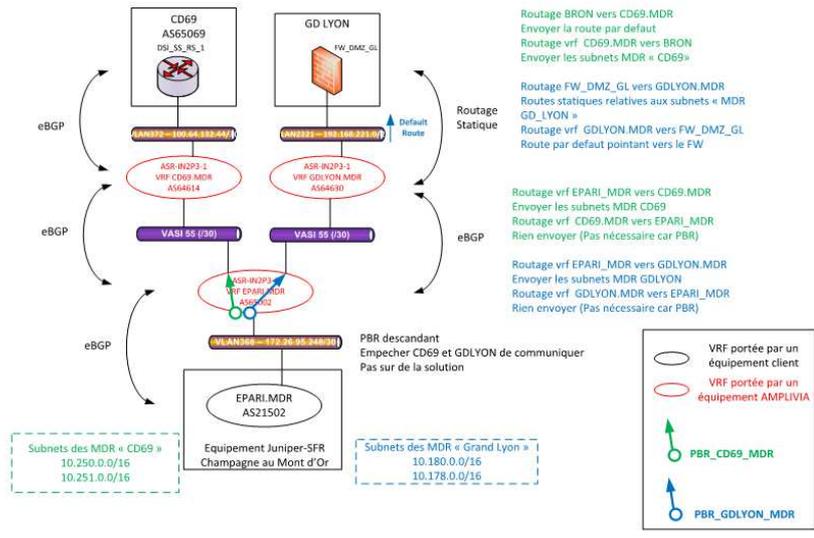
- Vlan h : Vlan interco SDMIS & vrf EPARI.SDMIS

**Trunk**

Liste des VLAN autorisés :

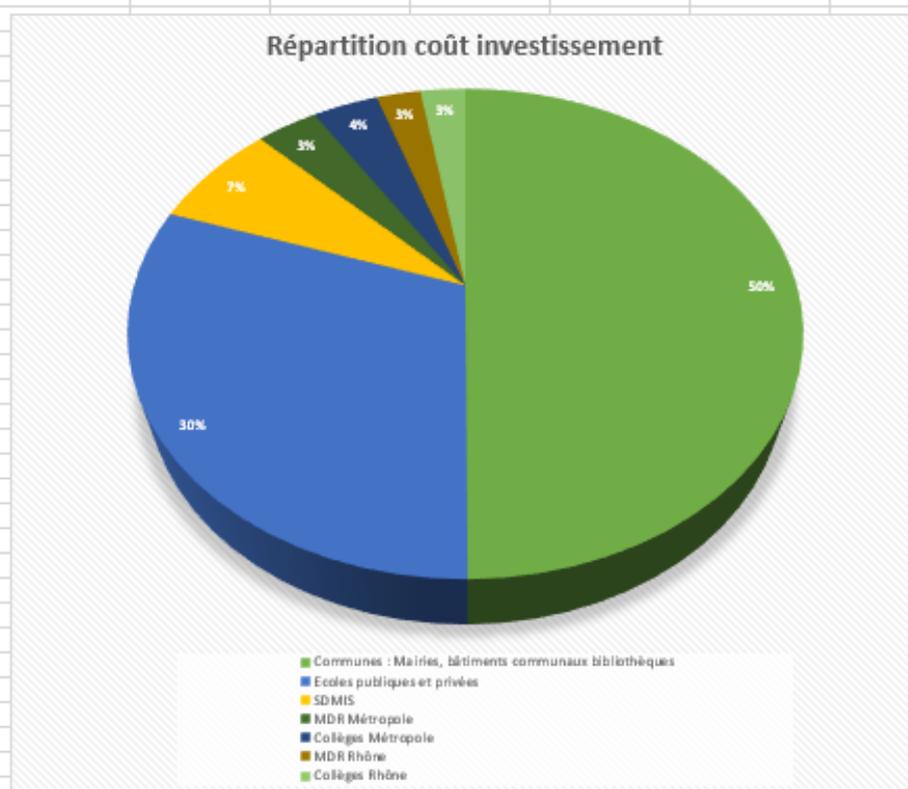
- Vlan h : Vlan interco SDMIS & vrf EPARI.SDMIS





Un calcul de répartition des investissements au prorata de chaque collectivité et de ses liaisons actives a été réalisé pour prise en compte par l'EPARI.

Répartition par Collectivité et type de bâtiment du coût d'investissement pour évolution lien 10 qiqas Hub de Champagne						
Communes : Mairies, bâtiments communaux bibliothèque	Ecoles publiques et privées	SDMIS	MDR Métropole	Collèges Métropole	MDR Rhône	Collèges Rhône
805	489	118	57	61	41	42
49,90%	30,31%	7,32%	3,53%	3,78%	2,56%	2,60%
Investissement au prorata en HT						
10 960,54	6 657,59	1 607,84	775,36	830,28	562,30	571,09



### Suivi des incidents sur Amplivia mettant en cause les connexions des bâtiments publics du réseau EPARI

- La présence d'un point de liaison nouveau, AMPLIVIA, a entraîné pendant un certain temps quelques flottement dans la détermination des pannes sur le réseau. Les centres d'appels se sont vus interpellés pour des impossibilités de naviguer des sites raccordés, alors que leurs instruments de surveillance réseau ne détectaient aucun problème sur le modem câble qui restait visible. Il a fallu prendre en compte que la panne pouvait se trouver en aval chez AMPLIVIA.

Pour ce faire L'EPARI a été accrédité comme intervenant dans le suivi des tickets de la HOTLINE d'OCWS, afin d'apporter des commentaires et de visionner le suivi des tickets de panne et s'est fait communiquer la grille d'appel des responsables de OCWS.

Pour vous le connaître rapidement

**Marché AMPLIVIA 2016**

ETABLISSEMENT PUBLIC POUR LES AUTOROUTES RHODANIENNES DE L'INFORMATION

**Votre Espace Client**

Vous suivre l'évolution d'un ticket d'incident en temps réel, contactez-vous sur votre Espace Client !

<https://www.esoc-oblame.com>

Votre identifiant : AMPLVY  
Votre mot de passe : V03\_EC16

---

Contact global du projet amplivia2016@orange.com 0 4 72 53 78 8 5

**Vos interlocuteurs**

Votre Chef de Projet :	Aurélien-Jérôme BALDINI	04 72 53 78 73	06 71 05 59 35
Votre Ingénieur Exploitation Clients :	Stéphane HOUZOURI	01 84 85 96 61	06 51 42 86 61
Votre Responsable Commercial :	Edith SOULAMA	04 72 53 31 03	06 88 04 55 06
Votre Directeur d'Affaires :	Christophe TRILLAS	04 72 53 78 67	06 33 00 50 00
Responsable Équipe Exploitation Clients :	Miguel RAYO	01 84 85 96 66	06 73 66 18 76
Directrice des Opérations :	Roseline BRAULT	01 84 53 88 22	06 82 50 67 56

**Service Administratif**

- Pour des demandes administratives :  
[ampliviaservices@orange.com](mailto:ampliviaservices@orange.com)  
04 72 53 78 85
- Des questions sur votre facturation :  
[facturation.ampliviaservices@orange.com](mailto:facturation.ampliviaservices@orange.com)  
04 72 53 78 58

**Service Changements**

Pour demander un changement mineur ou majeur

- Créer le ticket de changement via l'outil de ticketing de votre Espace Client
- Ou contacter notre Centre Services Client (de 9h à 18h)

Pour demander un changement complexe

Contactez votre commercial :  
Edith SOULAMA : 04 72 53 31 03  
[edith.soulama@orange.com](mailto:edith.soulama@orange.com)  
Informez également votre COP et votre IEC

**Service incidents**

Pour prévenir d'un incident mineur ou majeur

- Créer le ticket d'incident via l'outil de ticketing de votre Espace Client
- Ou contacter notre Centre Services Client

09 69 39 19 89

Service gratuit + prix appel

Pour une escalade dans le cas d'un incident majeur uniquement

Informez l'ingénieur Exploitation Clients (IEC)	Stéphane HOUZOURI	01 84 85 96 61	06 51 42 86 61
En cas d'absence Informez le	Responsable Équipe Exploitation Clients	01 84 85 96 66	06 73 66 18 76
	Miguel RAYO	04 72 85 79 73	06 71 05 59 35
Escalade au Chef de Projet	Aurélien-Jérôme BALDINI	01 84 53 88 22	06 82 50 67 56
Escalade à la Directrice des Opérations	Roseline BRAULT		

En 2017 ces contacts seront affinés et les interlocuteurs déterminés en fonction des besoins réels après retour d'expérience.

- Le suivi des tickets permet une annotation ou un commentaire intégré qui est communiqué à l'ensemble des intervenants pour information et échanges. A la fin de l'incident constaté par les équipes de OCWS une fermeture du ticket, avec relance en cas d'oubli est demandée au déclarant de la panne qui a 72 h pour le faire avant une fermeture automatique. Par ailleurs nous sommes toujours destinataires d'alertes par mail de notre centre d'appels EPARI, en cas de panne importante afin de réagir par voie directe auprès des responsables de gestion AMPLIVIA.

Exemple de ticket de panne :

Commentaires du 20-01-2017 18:05:54 CET - Michel MAHIEU

Bonjour,

L'incident avec le peer BGP SFR est suivi par Jean-Pierre Berger concernant le lien EPARI. Je lui demande confirmation Lundi et si il y a un ticket ouvert concernant ce suivi.

Cdt

---

Vous remerciant de votre compréhension et nous tenant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées

Incident N° OCWS_INC0313069	
Titre :	Perles de routes
Site :	POP INZP3
Branche :	GU AC LYON
Statut :	Résolu en attente de fermeture 72h
Catégorie :	Réseau
Sous catégorie :	WANMAN - Données
Description :	Appel entrant de Mr Demoule qui nous signale des pertes de routes constatées après échanges avec Mr Christophe Forgeron. Il nous signale plus les routes suivantes : 10.9.0.0 10.112.4.0  Le réseau du client est connecté au port ethernet 3/0 de l'etb-INZP3
Date de création :	10-11-2016 16:23:27 CET
Début de l'incident :	10-11-2016 16:20:24 CET
Déclencheur :	Alarme supervision
Impact :	2 - Dégradation
Urgence :	1 - Haute
Priorité :	2 - Haute
Groupe d'affectation :	IEC_OCWS
Affecté à :	Michel MAHIEU

**Suivi des demandes de travaux des collectivités, liées aux reprises, remises en état, déplacements de réseau, amélioration de service, etc.**

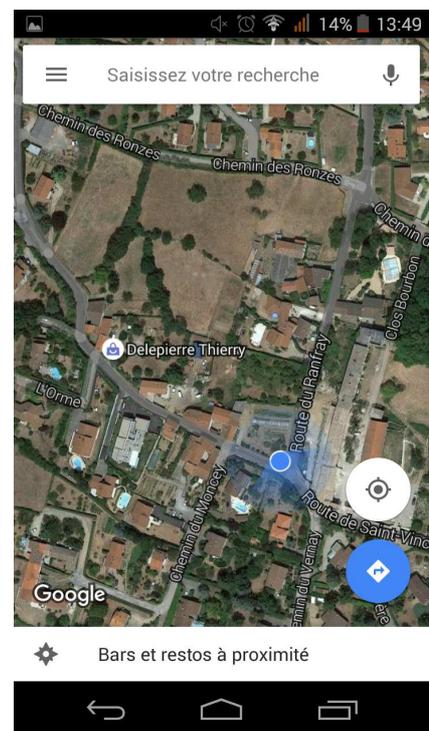
**Le suivi des discussions entre l'opérateur et les particuliers que les mairies adressent à l'EPARI, en matière de travaux, de demande de raccordement de particuliers, de panne ou de facturation. Les principaux points concernent : Les pannes non résolues dans un délai raisonnable, des abonnés désorientés qui s'adressent à leur mairie. Intervention à la demande des collectivités auprès de tous les opérateurs de Télécom.**

Exemples :

- Demande de raccordement d'un habitant de St Laurent d'Agny :

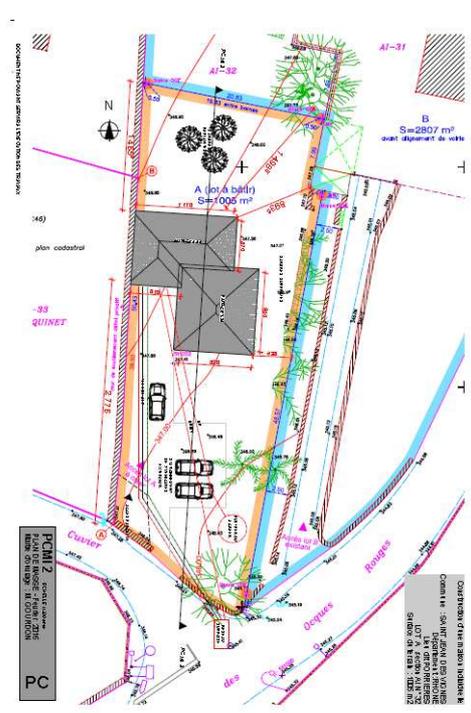
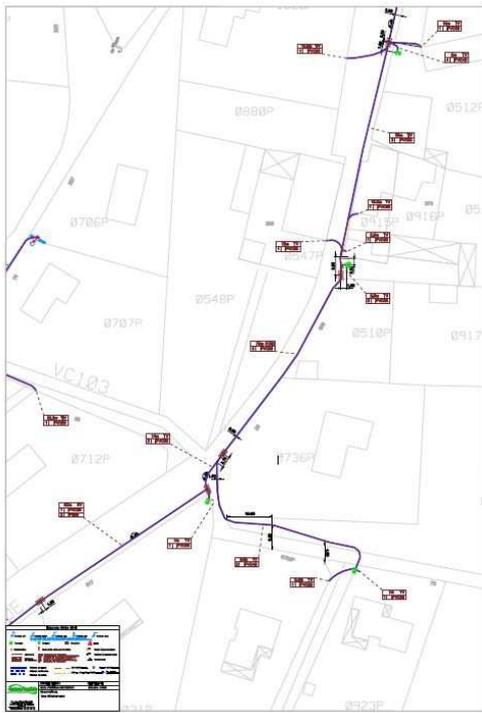
La mairie de St Laurent d'Agny s'est adressée à l'EPARI pour demander le raccordement de l'un de ses administrés qui n'avait pu s'abonner alors que le service semblait présent. A la demande de l'EPARI un plan a été adressé, après communication de ce dernier au responsable technique local de l'opérateur, la possibilité de raccordement a été validée et la personne a pu s'abonner au service qu'elle attendait.

*734 route de Saint Vincent 69440 saint Laurent d'Agny*



- Demande de raccordement de 2 habitants de St Jean des Vignes

Deux habitants de St Jean des Vignes au Lieu-dit PORRIERES, se sont rapprochés du SRDC afin que l'EPARI vérifie la possibilité pour eux de bénéficier de connexion THD par le réseau câblé de sa commune. Ils ont fourni des données géographiques qui ont permis l'étude de raccordableté de leurs habitations par le responsable technique local de l'opérateur. Le coût de l'extension de réseau étant prohibitif pour une seule maison à chaque fois, l'information a été communiquée à ces messieurs qui ont décidé d'attendre l'arrivée de la fibre portée par le projet départemental.



- Demande de raccordement d'une habitante de Brignais

Relayée par la commune cette demande adressée à l'EPARI a fait l'objet d'une étude terrain par le responsable technique local de l'opérateur, l'opération a été chiffrée, l'étude a également déterminé le coût de desserte de 3 maisons du secteur, l'ensemble des critères a été soumis aux demandeurs pour décision.

#### Etude 4 bis





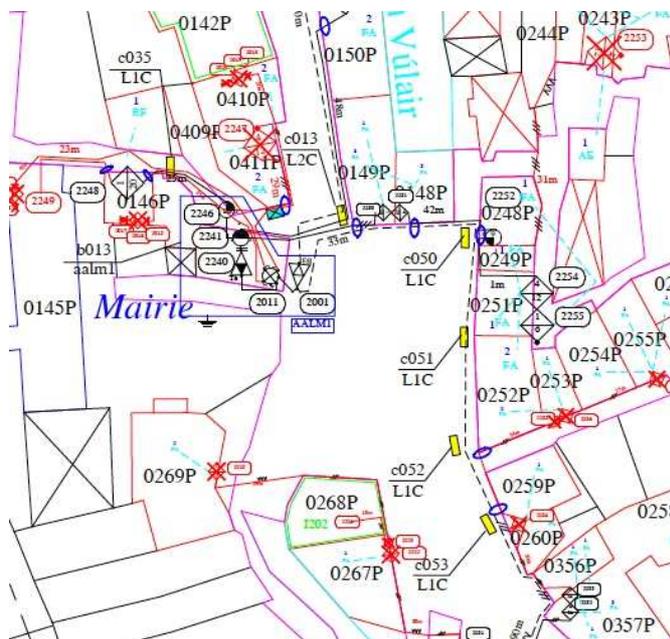
▪ Panne ADSL secteur de Mornant

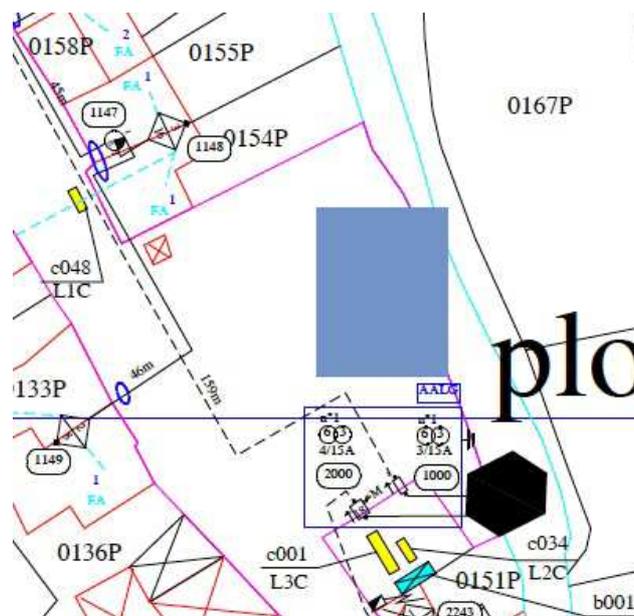
Tout le secteur au-delà de Brignais jusqu'à Mornant s'est vu coupé de tout service ADSL. Les plaintes sont venues nombreuses jusqu'aux élus municipaux et départementaux, notamment par les professionnels usant d'Internet très fortement (exemple gros cabinet d'huissiers à Mornant). En désespoir de cause les élus se sont tournés vers l'EPARI pour signaler la panne et obtenir des délais d'intervention. En s'appuyant sur son réseau de techniciens chez les opérateurs, l'EPARI a pu obtenir des réponses et rassurer les élus et utilisateurs sur la prise en compte de la panne par les opérateurs et indiquer un délai pour le rétablissement du service.

- Demande d'extension de réseau à Courzieu pour réhabilitation et construction neuve

L'élú délégué ayant déjà obtenu de l'aide de l'EPARI pour trouver une solution pour des personnes qui ne pouvaient s'abonner alors que des logettes du réseau câblé sont implantées près de leur domicile, problème résolu depuis suite à notre intervention, a cette fois-ci demandé l'étude pour des extensions de réseau vers de nouvelles constructions des sites VELAIR et SEMCODA. L'EPARI s'est rapproché du responsable technique local, sur la base des plans fournis, qui a pris en charge l'étude pour un retour et chiffrage du coût de l'extension de réseau.

Site VELAIR





### **III- BÂTIMENTS PUBLICS**

#### **Raccordements des bâtiments publics à la demande des communes.**

La méthode a été mise au point et affinée au cours du temps, elle est bien rodée et se décompose en 4 phases :

- Demande d'étude de raccordement faite par la commune à l'EPARI qui transmet au service de l'opérateur en charge de ce dossier.
- Prise de rendez-vous par une personne de ce service avec la commune pour visite des locaux, vérification de la présence du réseau à proximité et établissement du devis pour les travaux à effectuer.
- Transmission du devis à la commune pour acceptation (celle-ci le soumet souvent à l'EPARI pour appréciation du coût et aide éventuelle à la négociation si possible), puis validation de ce devis.
- Raccordement physique du bâtiment, pose du modem, à partir de cette étape la commune met en place les services qui lui conviennent, routeur pour création de réseau local etc. ceci se réalise dans un délai d'un à trois mois selon les travaux à entreprendre pour rendre le bâtiment effectivement raccordable.
- Demande d'étude de raccordement à St SORLIN (commune nouvelle de CHABANIERE)

Afin d'anticiper la réunion des communes de St Maurice sur Dargoire, St Didier sous Riverie et St Sorlin pour devenir la commune nouvelle de Chabanière, St Sorlin a équipé son école et sa mairie du réseau EPARI. SP CONSULTING a suivi le déroulement du contact avec l'opérateur pour devis jusqu'au raccordement final. Rencontre avec le maire délégué pour questions sur la future téléphonie IP de la nouvelle commune.

- Demande de la Communauté de Communes de la Vallée du Garon pour raccordement dans des délais très courts d'une piscine inaugurée sous deux semaines, oubli de demande préalable par les services communautaires.

Contacté par les services de la CCVG qui n'avaient pas intégré les réseaux Internet dans leur nouvelle piscine située à Brignais, l'EPARI a lancé une procédure d'urgence auprès du service raccordement des bâtiments publics chez l'opérateur. La responsable s'est déplacée immédiatement afin d'établir le devis et le valider sans délai, le raccordement a pu se faire pour l'inauguration des lieux.

- Demande d'étude de raccordement de bâtiments publics à Pierre Bénite  
La ville de Pierre Bénite, longtemps récalcitrante a fini par raccorder 2 écoles, Paul ELUARD et Paul LANGEVIN ainsi que le service communication de la Mairie à titre de test de fonctionnement. Devis établis par le service suivi de bâtiments publics de l'opérateur vérifiés par SP CONSULTING. Les services municipaux se disent satisfaits du service proposé et envisagent de demander à leurs élus d'autres raccordements de bâtiments publics.

- **GARANTIE DE TEMPS DE RÉTABLISSEMENT EN CAS DE PANNE (G.T.R.)**

Les bâtiments publics départementaux, métropolitains, du SDMIS et x des communes bénéficient de connexions gratuites, Internet et Intranet, via le réseau.

Cet accord a favorisé le développement d'usages tels que création de réseau DATA, téléphonie I.P., réseaux de vidéo protection, etc.

Pour garantir le bon fonctionnement de ces services, une GTR est contractualisée avec l'opérateur à 8 heures ouvrées. De même un centre d'appels propres aux collectivités a été mis en place et délégué à une société locale, joignable au téléphone 5/7j de 8 heures à 18 heures au **04 78 37 38 79**. Sa mission se décline en 4 paramètres :

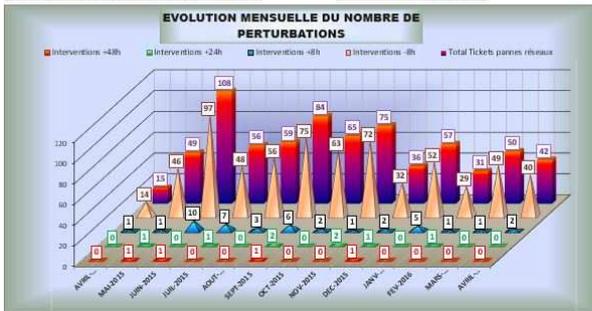
- 1 Diagnostic de la panne
- 2 Conseils de remise en route du matériel, modems et routeurs (ce qui résout environ 60 % des problèmes)
- 3 Ouverture et suivi d'un ticket de panne chez l'opérateur en cas d'incapacité à relancer le système.
- 4 Rapport mensuel sur le suivi des incidents.

**Tableaux de synthèse du suivi de la GTR incluant les pénalités, arrêtés au 31 décembre 2016** (celle-ci étant contractuellement calculée du 26 avril au 25 avril de l'année suivante ci-dessous les 2 tableaux de synthèse de suivi à ce jour)

**GTR au 25 avril 2016**

MOIS	AVRIL-2015 (à partir du 26/04)	MAI-2015	JUIN-2015	JUIL-2015	AOÛT-2015	SEPT-2015	OCT-2015	NOV-2015	DEC-2015	JANV-2016	FEV-2016	MARS-2016	AVRIL-2016 (jusqu'au 25/04)	Total
Interventions -8h	14	46	37	48	56	75	63	72	32	52	23	43	40	673
Interventions +8h	1	1	30	7	3	6	2	2	2	5	1	1	2	42
Interventions +24h	0	1	0	1	0	2	0	2	1	0	1	0	0	8
Interventions +48h	0	1	1	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	4
<b>Total Tickets pannes réseaux</b>	<b>15</b>	<b>49</b>	<b>108</b>	<b>56</b>	<b>59</b>	<b>84</b>	<b>65</b>	<b>75</b>	<b>36</b>	<b>57</b>	<b>31</b>	<b>50</b>	<b>42</b>	<b>727</b>

Détail par niveau du nombre annuel de pannes réseau hors délai		Montant pénalité annuelle	
PR +8h (Niveau 1)	42	13,73	686,39 €
PR +24h (Niveau 2)	8	2,61	209,19 €
PR +48h (Niveau 3)	4	1,31	196,11 €
<b>Total annuel de PR hors délai</b>	<b>54</b>		<b>1 091,69 €</b>

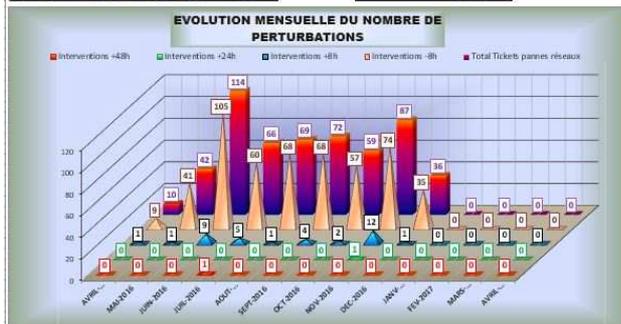


SYNTHESE 2015-2016	AVRIL 2015	MAI 2015	JUIN 2015	JUILLET 2015	AOÛT 2015	SEPT 2015	OCT 2015	NOV 2015	DEC 2015	JANV 2016	FEV 2016	MARS 2016
--------------------	------------	----------	-----------	--------------	-----------	-----------	----------	----------	----------	-----------	----------	-----------

### GTR au 31 décembre 2016

MOIS	AVRIL-2016 (à partir du 26/04)	MAI-2016	JUIN-2016	JUIL-2016	AOÛT-2016	SEPT-2016	OCT-2016	NOV-2016	DEC-2016	JANV-2017	FEV-2017	MARS-2017	AVRIL-2017 (jusqu'au 25/04)	Total
Interventions -8h	3	41	105	60	68	68	57	74	35	0	0	0	0	517
Interventions +8h	1	1	3	5	1	4	2	12	1	0	0	0	0	36
Interventions +24h	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
Interventions +48h	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
<b>Total Tickets pannes réseaux</b>	<b>10</b>	<b>42</b>	<b>114</b>	<b>66</b>	<b>69</b>	<b>72</b>	<b>59</b>	<b>87</b>	<b>36</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>555</b>

Détail par niveau du nombre annuel de pannes réseau hors délai		Montant pénalité annuelle	
PR +8h (Niveau 1)	36	9,71	485,53 €
PR +24h (Niveau 2)	1	0,27	21,58 €
PR +48h (Niveau 3)	1	0,27	40,46 €
<b>Total annuel de PR hors délai</b>	<b>38</b>		<b>547,57 €</b>

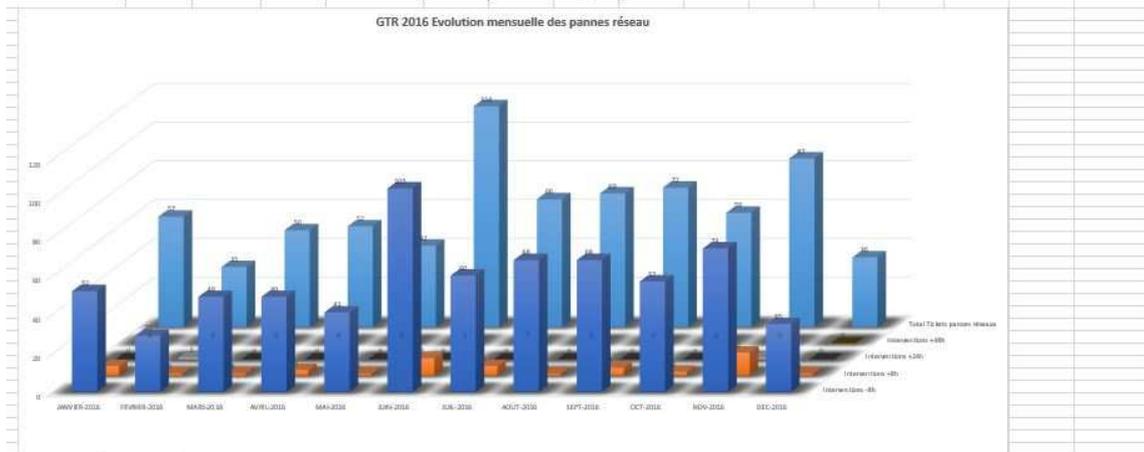


SYNTHESE 2016-2017	AVRIL 2016	MAI 2016	JUIN 2016	JUILLET 2016	AOÛT 2016	SEPT 2016	OCT 2016	NOV 2016	DEC 2016	JANV 2017	FEV 2017	MARS 2017
--------------------	------------	----------	-----------	--------------	-----------	-----------	----------	----------	----------	-----------	----------	-----------

### Synthèse GTR ramenée à l'année civile pour 2016

MOIS	JANVIER-2016	FEBVRIER-2016	MARS-2016	AVRIL-2016	MAI-2016	JUIN-2016	JUIL-2016	AOUT-2016	SEPT-2016	OCT-2016	NOV-2016	DEC-2016	Total	En pourcentage
interventions +8h	52	29	49	49	41	105	60	63	63	57	74	39	637	93,5%
interventions +24h	5	1	1	3	1	9	5	1	4	2	12	1	45	5,1%
interventions +48h	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	2	0,24%
<b>Total Tickets pannes réseaux</b>	<b>57</b>	<b>31</b>	<b>50</b>	<b>52</b>	<b>42</b>	<b>114</b>	<b>66</b>	<b>69</b>	<b>72</b>	<b>59</b>	<b>87</b>	<b>36</b>	<b>735</b>	<b>100%</b>

Détail par niveau du nombre annuel de pannes réseau hors	Montant pénalité annuelle
PR +8h (Niveau 1)	45
PR +24h (Niveau 2)	2
PR +48h (Niveau 3)	1
<b>annuel de PR hors délai</b>	<b>48</b>



- Au 31 décembre 2016, 1642 bâtiments publics utilisent gratuitement le réseau (ajustement du nombre compte-tenu de la fin de la distribution du réseau EPARI aux divers sites ERASME) : mairies, écoles, bibliothèques, collèges, MDR, SDMIS, etc. La valeur de la prestation annuelle atteint les 4, 5 millions d'euros.

1 685 incidents ont été déclarés dans l'année.

735 ont déclenché une intervention sur site (950 résolus à distance par le centre d'appels).

La garantie de temps de rétablissement enregistre un taux de résolution des pannes de 93,5 % à l'intérieur des huit heures ouvrées. Un pourcentage de 99,5 % des pannes est résolu dans les 24 h 00.

#### **IV- DONNÉES TECHNIQUES ET FINANCIÈRES DU CONCESSIONNAIRE**

Les données techniques et financières communiquées par le concessionnaire sont disponibles à l'adresse [www.rhone.fr/epari](http://www.rhone.fr/epari), sous l'intitulé CRTF 2016.

#### **V- SCHÉMA DIRECTEUR TERRITORIAL D'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE(SDTAN)**

L'EPARI, pour le compte des communes du Rhône du SRDC, est partenaire du Département en vue d'élaborer et mettre n œuvre le SDTAN. Un long travail d'études et de reflexion a abouti à la production du SDTAN, prévu à l'article 1425-2 du CGCT. Le SDTAN constitue le cadre référentiel des collectivités en matière d'aménagement numérique en très haut débit. Il est consultable et téléchargeable à l'adresse suivante :

[http://www.rhone.fr/developpement\\_innovation/nouvelles\\_technologies/tres\\_haut\\_debit](http://www.rhone.fr/developpement_innovation/nouvelles_technologies/tres_haut_debit)

## **VI- ÉVOLUTION DES STATUTS DE L'EPARI**

Selon l'article 5 de l'ordonnance n° 2014-1543 du 19 décembre 2014 portant diverses mesures relatives à la création de la Métropole de Lyon issue de la loi Maptam, la Métropole de Lyon est membre de droit de l'EPARI. Pour autant, la loi Maptam n'aborde pas la question de la future gouvernance de l'EPARI intégrant la Métropole de Lyon. Celle-ci relève d'un accord au sein de l'EPARI, avec la Métropole de Lyon, et d'une proposition de modification en conséquence des statuts de l'EPARI. Les discussions sont en cours entre l'EPARI et ses partenaires.

Daniel POMERET  
Président du SRDC